

Recueil de publication des délibérations du Conseil d'administration

N° 2025.04.08



Date de parution
07/07/2025

www.ccas-yvetot.fr
Publié électroniquement

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet du C.C.A.S..

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code .

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ACCEPTATION DE DONS LA SEVE : ACTIONS "PARTIR ENSEMBLE" ET "DE L'ART D'ETRE SOI" 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et L.123-8 ;
Vu l'article L.2242-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre des projets « de l'art d'être soi » et « partir ensemble », l'association La Sève, partenaire du C.C.A.S. a décidé de contribuer au financement de ces deux actions menées en 2025, comme les années passées. Cette contribution, sous forme de dons, participe à l'équilibre financier des projets.

Un don de 100€ est réalisé pour le projet « de l'art d'être soi » et un don de 300€ pour le projet « partir ensemble ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_041-DE

- accepter ces dons pour les projets « de l'art d'être soi » et « partir ensemble » 2025 du Centre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADHESION ERHR AU CREAM HAUTS DE FRANCE

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le CCAS est membre du conseil d'administration de l'association CREAM Hauts de France, via l'ERHR.

A ce titre, l'ERHR doit s'acquitter d'une cotisation de 220 euros annuels.

La cotisation est à régulariser pour 2024 et à prévoir pour 2025.

Le CREAM est le **Centre Régional d'études, d'actions et d'informations Hauts de France**.

Le CREAM, **association régionale**, unifie besoins et solutions pour **les personnes vulnérables**, participe aux politiques publiques, soutient les professionnels, et facilite les échanges régionaux avec l'appui de l'ANCREAL.

Le CREAM rassemble

99 organismes gestionnaires contributeurs

1105 établissements sociaux et médico-sociaux

Le CREAM a acquis une expertise dans de nombreux domaines liés aux situations de vulnérabilité.

Les axes de travail de chaque thématique évoluent en fonction des politiques publiques et des besoins des acteurs du secteur

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_051-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Approuver l'adhésion pour les années 2024 et 2025.
- Autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer les bulletins d'adhésion 2024 et 2025 en annexes.
- Autoriser le paiement de la cotisation.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

DELIBERATION

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe cuisine centrale pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 560 458,00 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	1 160 458,00	1 160 458,00
Section d'investissement (2)	400 000,00	400 000,00
Dont restes à réaliser	0,00	0,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	1 560 458,00	1 560 458,00

NB : faute de disposer du compte administratif et de gestion, le budget annexe cuisine centrale fera l'objet d'une intégration des résultats et des restes à réaliser dans le cadre d'un budget supplémentaire, voté avant le 30 juin 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025, portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

ARTICLE UNIQUE : APPROUVER le budget annexe cuisine centrale pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 560 458,00 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	1 160 458,00	1 160 458,00
Section d'investissement (2)	400 000,00	400 000,00
Dont restes à réaliser	0,00	0,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	1 560 458,00	1 560 458,00

NB : faute de disposer du compte administratif et de gestion, le budget annexe cuisine centrale fera l'objet d'une intégration des résultats et des restes à réaliser dans le cadre d'un budget supplémentaire, voté avant le 30 juin 2025.

DELIBERATION

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

DELIBERATION

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe RA pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 116 443,66 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	1 058 527,66	1 058 527,66
Section d'investissement (2)	57 916,00	57 916,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	1 116 443,66	1 116 443,66

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe RA pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 116 443,66 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	1 058 527,66	1 058 527,66
Section d'investissement (2)	57 916,00	57 916,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	1 116 443,66	1 116 443,66

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_037-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_032-DE

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION BUDGET ANNEXE HANDICAP RARE - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

DELIBERATION

- **D'APPROUVER** le budget annexe handicap rare pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 575 735,22 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	1 400 925,29	1 400 925,29
Section d'investissement (2)	174 809,93	174 809,93
TOTAL (3) = (1) + (2)	1 575 735,22	1 575 735,22

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe handicap rare pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 575 735,22 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	1 400 925,29	1 400 925,29
Section d'investissement (2)	174 809,93	174 809,93
TOTAL (3) = (1) + (2)	1 575 735,22	1 575 735,22

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_032-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_033-DE



Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION BUDGET ANNEXE IME - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

DELIBERATION

- **D'APPROUVER** le budget annexe IME pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 3 783 426,16 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	3 208 359,48	3 208 359,48
Section d'investissement (2)	575 066,68	575 066,68
TOTAL (3) = (1) + (2)	3 783 426,16	3 783 426,16

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025, portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe IME pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 3 783 426,16 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	3 208 359,48	3 208 359,48
Section d'investissement (2)	575 066,68	575 066,68
TOTAL (3) = (1) + (2)	3 783 426,16	3 783 426,16

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_033-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_034-DE

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION BUDGET ANNEXE LEO KANNER - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

DELIBERATION

- **D'APPROUVER** le budget annexe Léo Kanner pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 2 742 984,18 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	2 642 002,44	2 642 002,44
Section d'investissement (2)	100 981,74	100 981,74
TOTAL (3) = (1) + (2)	2 742 984,18	2 742 984,18

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe Léo Kanner pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 2 742 984,18 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	2 642 002,44	2 642 002,44
Section d'investissement (2)	100 981,74	100 981,74
TOTAL (3) = (1) + (2)	2 742 984,18	2 742 984,18

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_034-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION BUDGET ANNEXE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

DELIBERATION

Le présent budget correspond au rapprochement entre le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), dans le cadre de la réforme opérée par le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le nouveau SAD pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 3 859 059,73 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	3 794 263,73	3 794 263,73
Section d'investissement (2)	64 796,00	64 796,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	3 859 059,73	3 859 059,73

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe SAD pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 3 859 059,73 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	3 794 263,73	3 794 263,73
Section d'investissement (2)	64 796,00	64 796,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	3 859 059,73	3 859 059,73

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_038-DE

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION BUDGET ANNEXE SAVS - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_036-DE

- **D'APPROUVER** le budget annexe SAVS pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 389 871,48 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	352 332,12	352 332,12
Section d'investissement (2)	37 539,36	37 539,36
TOTAL (3) = (1) + (2)	389 871,48	389 871,48

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe SAVS pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 389 871,48 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	352 332,12	352 332,12
Section d'investissement (2)	37 539,36	37 539,36
TOTAL (3) = (1) + (2)	389 871,48	389 871,48

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_036-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION BUDGET ANNEXE SERVICE EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD) - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

DELIBERATION

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe SESSAD pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 792 530,44 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	568 642,04	568 642,04
Section d'investissement (2)	223 888,40	223 888,40
TOTAL (3) = (1) + (2)	792 530,44	792 530,44

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe SESSAD pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 792 530,44 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	568 642,04	568 642,04
Section d'investissement (2)	223 888,40	223 888,40
TOTAL (3) = (1) + (2)	792 530,44	792 530,44

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_039-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances.

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

DELIBERATION

- **D'APPROUVER** le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget principal ci-annexé et arrêté à la somme de 4 903 589,00 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	4 557 304,00	4 557 304,00
Section d'investissement (2)	346 285,00	346 285,00
Dont restes à réaliser	0,00	0,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	4 903 589,00	4 903 589,00

NB : faute de disposer du compte administratif et de gestion, le budget principal fera l'objet d'une intégration des résultats et des restes à réaliser dans le cadre d'un budget supplémentaire, voté avant le 30 juin 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré avec :

Pour : 11

Abstention(s) : 2

M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025, portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

ARTICLE UNIQUE : APPROUVER le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget principal ci-annexé et arrêté à la somme de 4 903 589,00 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	4 557 304,00	4 557 304,00
Section d'investissement (2)	346 285,00	346 285,00
Dont restes à réaliser	0,00	0,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	4 903 589,00	4 903 589,00

NB : faute de disposer du compte administratif et de gestion, le budget principal fera l'objet d'une intégration des résultats et des restes à réaliser dans le cadre d'un budget supplémentaire, voté avant le 30 juin 2025.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_052-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_030-DE



Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

DELIBERATION

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe accueil de jour pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 991 323,70 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	936 843,22	936 843,22
Section d'investissement (2)	54 480,48	54 480,48
TOTAL (3) = (1) + (2)	991 323,70	991 323,70

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

DELIBERATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe accueil de jour pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 991 323,70 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	936 843,22	936 843,22
Section d'investissement (2)	54 480,48	54 480,48
TOTAL (3) = (1) + (2)	991 323,70	991 323,70

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ESAT - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

Il est proposé au Conseil d'administration :

DELIBERATION

- **D'APPROUVER** le budget annexe de l'ESAT pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 3 306 830,27 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	2 711 830,27	2 711 830,27
Section d'investissement (2)	595 000,00	595 000,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	3 306 830,27	3 306 830,27

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025, portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe ESAT pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 3 306 830,27 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	2 711 830,27	2 711 830,27
Section d'investissement (2)	595 000,00	595 000,00
TOTAL (3) = (1) + (2)	3 306 830,27	3 306 830,27

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_031-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE FOYER HEBERGEMENT - EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, Il doit être adopté chaque année avant le 15 avril, date limite qui est portée au 30 avril lors d'une année de renouvellement des instances. **C'est également le cas de l'ensemble des budgets annexes adossés au budget principal.**

Son vote doit être précédé, dans un délai de dix semaines, par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le budget primitif et les budgets annexes 2025 du Centre communal d'action sociale d'Yvetot.

DELIBERATION

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget annexe foyer d'hébergement pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 3 524 523,40 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	3 112 301,17	3 112 301,17
Section d'investissement (2)	412 222,23	412 222,23
TOTAL (3) = (1) + (2)	3 524 523,40	3 524 523,40

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré avec :

Pour : 9

Abstention(s) : 4

M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULCH

Décide de :

DELIBERATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

VU l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

VU la délibération numéro 1908 du Conseil d'administration du 18 mars 2025, portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la note de présentation synthétique du budget primitif et des budgets annexes 2025 du centre communal d'action sociale d'Yvetot.

1 : APPROUVER le budget annexe foyer d'hébergement pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 3 524 523,40 répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement (1)	3 112 301,17	3 112 301,17
Section d'investissement (2)	412 222,23	412 222,23
TOTAL (3) = (1) + (2)	3 524 523,40	3 524 523,40

ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_048-DE



Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

APPEL A PROJET CULTURE SANTE - CHORALE LEGATO 2025-2026

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L.123-4 ;

Vu la Délibération du Conseil d'Administration n°02_16_23 du 16 février 2021.

Vu la Délibération du Conseil d'Administration n°2022_01_18_13 du 18 janvier 2022;

Vu la Délibération du Conseil d'Administration n°2023_01_24_33 du 24 janvier 2023 ;

Vu la Délibération du Conseil d'Administration n°2024_02_20_021 du 20/02/2024;

Depuis quatre ans, le projet de « chorale inclusive » appelée « Legato » obtient un financement dans le cadre de l'appel à projet Culture-Santé financé par l'ARS et le Département. Il était co-porté par la Maîtrise de Seine Maritime - l'association La Clé via le GEM - le centre socioculturel saint Exupéry. Le projet ne pouvant plus être porté par l'association la Clé, l'année passée, l'atelier de jour a obtenu le financement avec la Maîtrise de Seine Maritime et le centre socioculturel saint Exupéry (nécessité que la demande provienne d'une structure médico-sociale). L'atelier de jour souhaite déposer à nouveau un dossier pour cet appel à projet 2025-2026, dans les mêmes conditions que l'année passée.

DELIBERATION

Considérant que l'accès des publics en situation de précarité, de handicap ou de pathologies diverses, aux manifestations artistiques et culturelles est un facteur important de création de lien social et d'intégration, un partenariat a été établi pour la mise en place de cette chorale.

Cette chorale réunit une trentaine de chanteurs issus de l'atelier de jour, de l'hôpital de jour, du SAMSAH, du GEM, du centre socioculturel.

L'animation est assurée par l'intervenant de la Maîtrise Lucas Branswik, et l'accompagnement des publics volontaires par les professionnels des structures (Centre Saint Exupéry, Groupe d'Entraide Mutuel, SAMSAH, hôpital de jour). Les ateliers ont lieux tous les jeudis après midis au centre socioculturel (met à disposition, à titre gracieux la salle pour les séances) sauf pendant les vacances scolaires. Le coût est de 35€ à l'année.

Cette chorale est appelée à se produire en première partie de concerts de la Maîtrise et d'autres concerts.

La subvention est versée directement à la Maîtrise de Seine Maritime à hauteur de 6000€. Il n'y a pas de coût financier pour le CCAS. L'appel à projet est à remplir sur la plateforme Démarche simplifiée avant le 13 février 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser l'atelier de jour à répondre à l'appel à projet Culture-Santé auprès de l'ARS et du Département pour 2025-2026, en annexe.
- autoriser sa Vice-Présidente à signer la convention de partenariat en annexe, devant intervenir entre le C.C.A.S. et la Maîtrise de Seine-Maritime ainsi que tout autre document utile à ce partenariat.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

APPELS A PROJETS CAF 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre de son projet Familles, le centre socioculturel peut répondre à différents appels à projet de la CAF de Seine Maritime afin de financer ces activités. Un financement pluriannuel sur 3 ans pourra être sollicité pour chaque appel à projets.

1 Offre de loisirs ciblés :

La C.A.F. de Seine-Maritime lance un appel à projets « développement d'une offre de loisirs ciblée » depuis 2020.

L'objectif principal de cet appel à projet est d'**aller au-devant et de capter les publics** les plus éloignés de l'offre de loisirs et d'ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales, en valorisant les compétences des enfants.

Plus spécifiquement, les objectifs sont de :

- permettre à tous les enfants d'avoir accès à des offres d'activités diversifiées avec une attention particulière portée aux enfants les plus défavorisés afin de favoriser leur inclusion sociale et la mixité des publics.

- valoriser et essaimer les projets favorisant **la mixité, l'éducation culturelle, artistique et sportive des enfants, la découverte scientifique, l'éducation aux médias et au numérique, l'éducation à la citoyenneté.**

- proposer une continuité éducative entre vie scolaire périscolaire et familiale à tous les enfants et les accompagner dans la construction de leur personnalité.

Il s'agit également, dans un objectif d'investissement social, de soutenir l'éducation et l'ouverture culturelle des enfants dès leur plus jeune âge, tout en les accompagnant dans leur prise progressive d'autonomie.

Le Centre Socioculturel Saint-Exupéry propose dans le cadre de cet appel à projet un accompagnement des familles les plus éloignées dans les clubs sportifs ou structure culturelle.

En effet, la subvention permet de financer des coûts de personnel de l'animatrice hors les lieux qui accompagne les familles pour aller à la rencontre des clubs, faire des séances d'essais, aider pour les démarches financières. Une demande de subvention à hauteur de 3000€ pourra être demandée.

2 Accompagnement au numérique

Dans le cadre du développement du numérique dans le quotidien, et en particulier dans les démarches administratives, le Centre Socioculturel Saint Exupéry est toujours autant sollicité, tant au niveau de l'accueil que des ateliers informatiques. Depuis 2020, la CAF finance 9 heures de temps de travail de l'animatrice informatique, dans le cadre du label « point numérique CAF ».

Il est possible pour 2025 de solliciter de nouveau un soutien financier auprès de la C.A.F. pour continuer notre offre. Ce temps d'accompagnement au numérique se concrétise par du temps d'accueil et d'accompagnement à l'utilisation du numérique sous toutes ses formes : borne informatique, initiation à l'utilisation de tablettes et smartphones, apprentissage de la navigation sur Internet pour différentes tâches (démarches en ligne, achats, partage d'idées via les blogs, formations en ligne). Ce financement peut être demandé pour les 3 ans à venir à hauteur de 9000€ par an.

3 Animation hors les lieux

Ce fonds de soutien a pour objectif d'aller à la rencontre des habitants, des familles pour permettre de revenir dans les structures sans craintes. Les besoins d'aller à la rencontre des habitants est toujours présente.

Ainsi, le centre socioculturel dans le cadre de son projet d'animation de la vie sociale de quartier et son axe de travail auprès des familles souhaite déposer une nouvelle demande. Les objectifs de la démarche sont :

- prendre le temps de rencontrer les familles des quartiers

- aller à la rencontre des habitants et se faire connaître
- être à l'écoute des attentes, des besoins des habitants des quartiers

Les après-midis sur l'été, le centre souhaite proposer un planning d'animations au pied des immeubles du quartier Rétimare, via le jardin partagé et autre quartier. Tables, chaises, jeux seront installés. Les agents proposeront aux familles un temps d'échange autour d'un café, de jus de fruits et ensuite des activités (chasse aux trésors, structures gonflables, sorties, ateliers divers...). Avec le camion, nous pouvons continuer de développer notre itinérance dans les quartiers. Un financement pour 3 ans à hauteur de 3000€ par an pourra être demandé.

4 Fonds National Parentalité

Dans le cadre du Fonds National Parentalité de la CAF de Seine Maritime, le centre socioculturel saint Exupéry souhaite déposer 2 fiches actions, qui correspondent au renouvellement d'actions en cours :

L'action « **activité parents/enfants** » consiste à proposer des activités tous les mercredis matin pour les enfants et leurs parents. Les objectifs sont :

- d'améliorer la relation parent/enfant
- d'encourager l'implication des parents auprès de leur(s) enfant(s), d'améliorer la communication
- de permettre aux parents de réfléchir sur les pratiques éducatives.

Le centre Saint Exupéry et le Multiaccueil La Capucine proposeront des actions tous les mercredis matin à destination des enfants de 0 à 10 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents. Il sera proposé un panel d'activités différentes : atelier cuisine, arts plastiques, contes/histoires, jeux de sociétés, motricité, poterie, éveil musical. Il est important de pouvoir proposer un panel varié aux parents. Il faut pouvoir diversifier les services et les modalités d'intervention pour répondre à l'hétérogénéité des besoins et des attentes des parents.

Des intervenants animeront des ateliers (arts plastiques, jeux de sociétés, éveil musical).

L'action « **café des parents** » consiste à proposer des temps d'échange entre parents sur des thèmes choisis ensemble autour de la vie de famille. Les objectifs sont de :

- se faire rencontrer les familles et pouvoir
- échanger entre elles
- permettre aux familles de trouver leur propre solution et d'offrir une aide à la réflexion

Animé par l'animatrice famille du centre « ce groupe de parole » peut recevoir des intervenants spécialisés, psychologue, conseillère familiale ou santé, selon les sujets abordés.

Cette action sera proposée un vendredi matin par mois.

La demande de subvention sollicitée auprès de la CAF, du Département de Seine Maritime et de la MSA sera de 2000€ par an.

5 Aide aux départs en vacances VACAF AVS (Aide aux Vacances Sociales)

Le centre socioculturel Saint Exupéry souhaite promouvoir de nouveau cette année le départ de famille en vacances via la C.A.F. de Seine Maritime. Il est possible d'accompagner les familles dans leurs démarches via le dispositif VACAF et de leur permettre de bénéficier d'un soutien financier.

L'expérience menée par le centre socioculturel, depuis 2016, s'est avérée positive pour toutes les familles participantes. Chaque année, le centre a permis à 10-12 familles de pouvoir partir en vacances.

Le centre souhaite permettre à 12 familles de partir en vacances pendant l'été 2025 dans le cadre de ce dispositif. L'accompagnement des familles en amont des départs se fera par la référente et animatrice famille et du service civique parentalité. Cet accompagnement consiste à réunir les familles volontaires, à vérifier leurs capacités à s'organiser tant matériellement que financièrement et à suivre le traitement de leur dossier auprès de la C.A.F. et d'organiser les vacances avec les familles sous forme d'atelier collectif. L'aide de la C.A.F. peut couvrir 80 % des frais de location.

Un accompagnement physique sur le lieu du séjour est possible à titre exceptionnel, mais pas pendant la durée du séjour. L'équipe du Centre sera joignable et pourra intervenir à distance ou directement sur place si la situation le nécessite.

L'aide financière sollicitée sera versée directement auprès des familles. Il n'y a pas de participation de la part du centre socioculturel.

6 Soutien au développement et au dynamisme des comité d'usagers au sein des structures d'animation de la vie sociale :

La Caf de Seine-Maritime souhaite encourager la formalisation de comités d'usagers au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale, tout en leur donnant les moyens de réaliser des actions concrètes.

L'appel à projet vise à :

- Soutenir le développement de comités d'usagers formalisés,
- Développer, élargir et réinventer la place des habitants au sein des structures,
- Faciliter la concrétisation des initiatives développées à partir des comités d'usagers,

Le Comité d'usagers devra être formalisé, faisant état :

- Des modalités concrètes de mise en œuvre,
- D'une Charte de fonctionnement coconstruite avec les participants.

Le financement devra être mobilisé dans la réalisation d'actions définies dans le cadre du Comité d'usagers et non sur des dépenses de fonctionnement de la structure ou des frais de personnel.

Une demande d'aide au fonctionnement de 2000€/an pourra être sollicitée.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_044-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Autoriser sa Vice-Présidente à solliciter les demandes financières citées, à signer et à déposer les réponses aux appels à projet de la C.A.F. de Seine Maritime et à signer les documents en lien avec ces derniers pour les 3 années à venir 2025, 2026 et 2027.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

CALENDRIER UEMA 2025

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2024_12_10_188 du 10 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social d'Etablissement en séance du 29 novembre 2024 ;

Vu l'avis rendu par le Comité Social d'Etablissement en séance du 8 avril 2025.

Comme chaque année, le calendrier de fonctionnement (ouvertures et fermetures) de l'UEMA doit être arrêté.

Lors de sa séance du 10 décembre 2024 et conformément à l'avis rendu préalablement par le Comité Social d'Etablissement, le calendrier de l'UEMA avait été approuvé par le Conseil d'Administration, seulement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2025. En effet, le projet initial de calendrier annuel ne répondait pas à la réglementation en vigueur pour la période juillet-août 2025.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_059-DE

L'UEMA a depuis revu les périodes d'ouvertures et de fermetures pour respecter la réglementation sur cette période.

La nouvelle version du calendrier a été étudiée pour avis par le Comité Social d'Établissement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver la nouvelle version du calendrier de fonctionnement de l'UEMA pour l'année 2025, en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ATELIER DE JOUR "ESPACE MOSAÏQUE" ET LA MÉDIATHÈQUE GUY DE MAUPASSANT

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Dans le cadre du projet d'établissement, sont mentionnés les pôles d'activités de l'Atelier de Jour. Un pôle d'activité définit notamment l'ouverture et l'éveil à la culture. Vecteur d'inclusion et de découverte, la culture permet le développement de rencontres, de partages, d'échanges autour de productions artistiques dont les adultes de l'Atelier de Jour sont friands pour donner leurs avis et leurs sentiments.

Les objectifs sont de :

- Libérer la parole
- Échanger des points de vue au sein d'un groupe
- Travailler sur la confiance en soi
- Favoriser l'expression des émotions
- Développer le sens de l'observation

DELIBERATION

-Élargir le sens critique d'une œuvre

Pour ce faire, deux thèmes sont proposés :

A- Ciné papotage : Projection d'un court métrage suivi d'une discussion libre autour du sujet présenté.

B - Analyse de l'image : à partir d'une image fixe : description devant le groupe et analyse.

Le projet s'intègre notamment dans les missions de la Médiathèque à travers le développement de partages culturels en direction d'un public en situation de handicap, avec l'appui de partenariats socioculturels.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Approuver la convention de partenariat en annexe, devant intervenir entre le C.C.A.S. d'Yvetot, gestionnaire de l'Atelier de Jour « Espace Mosaïque », et la Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN), gestionnaire de la Médiathèque Guy de Maupassant.
- Autoriser Madame la Vice-Présidente à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

CONVENTION DE PARTENARIAT LYCEE AGRICOLE

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Suite à une sollicitation du Centre Saint Exupéry, dans le cadre de la Table Solidaire, pour effectuer une visite de la ferme du Lycée Agricole, une rencontre avec M. Leconte, responsable des partenariats, a permis de poser les bases d'un partenariat entre le CCAS et l'établissement.

Ce partenariat vise à favoriser les échanges entre les structures, en permettant des visites réciproques de nos sites.

L'intérêt pour le CCAS est de pouvoir organiser des visites du site de la Ferme Pédagogique pour ses différents publics et usagers, et éventuellement d'avoir un soutien des élèves du Lycée (en particulier les BTS) à l'occasion des actions « PIC » (Projets d'intérêt collectifs) qu'ils ont à mener dans leur cursus.

L'intérêt pour le Lycée est de pouvoir organiser des visites et des projets avec nos établissements pour contribuer à l'ouverture socioculturelle des élèves, notamment l'approche du handicap, la précarité et le vieillissement.

La convention proposée permet de définir les modalités de ce partenariat.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_045-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Approuver la convention de partenariat avec le Lycée Agricole en annexe ;
- Autoriser sa Vice-Présidente à signer la Convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES PROJETS 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles, notamment son article L.123-4.

Dans le cadre de son projet d'animation, le centre socioculturel propose des projets en partenariat tout au long de l'année. Ces partenariats sont avec :

- la Médiathèque Intercommunale Guy de Maupassant de la Communauté de Communes Région Yvetot dans le cadre du CLAS
- les Vikings de la Ville d'Yvetot pour la mise à disposition de places de spectacle pour la découverte du spectacle vivant (convention signée l'année passée pour 3 ans) ;
- le bailleur social Logéal pour l'animation du jardin partagé ;
- les Dames Blanches dans le cadre d'un projet intergénérationnel avec les enfants du CLAS ;
- le magasin «la Guilde Magia» d'Yvetot dans le cadre d'un projet manga avec les enfants du CLAS.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_040-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver les conventions citées fixant les modalités avec les différents partenariats en annexes,

Autoriser sa Vice-Présidente à les signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

CONVENTION PARTENARIAT AVEC LE GEM D'YVETOT POUR LA MISE A DISPOSITION DU FOUR POTERIE DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre de ses activités auprès de ses adhérents, le Groupe d'Entraide Mutuelle propose un atelier poterie animé par une animatrice une fois par semaine. Afin de finaliser les créations des participants, le GEM souhaiterait accéder au four à poterie du centre socioculturel environ 4 à 5 fois par an pour la cuisson des réalisations.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Approuver la convention citée, fixant les modalités du partenariat en annexe ;
- Autoriser Madame la Vice-Présidente à la signer.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_042-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

CONVENTION PRET DE VEHICULE DU CENTRE SOCIOCULTUREL A L'ASSOCIATION FAIRE DU SPORT ENSEMBLE

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre des activités de l'Association Faire du Sport Ensemble, une demande de prêt du véhicule Trafic Renault 748 AAA 76 auprès du centre socioculturel saint Exupéry pourra être formulée pour l'accompagnement des publics encadrés lors de manifestations sportives.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Approuver la convention citée, fixant les modalités du partenariat en annexe ;
- Autoriser Madame la Vice-Présidente à la signer.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_043-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

DON FINANCIER ELK

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et L.123-8 ;
Vu l'article L.2242-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

M et Mme HOUCHMAND, parents d'un enfant accueilli à l'IME Autistes Léo Kanner, ont fait un don financier par chèque, d'un montant de 300€ (trois cent euros).

Il est proposé, d'ajouter ce don au budget éducatif de l'IME Autistes Léo Kanner, afin d'en faire bénéficier les enfants usagers.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Accepter le don permettant de procéder à l'encaissement du chèque de 300€ (trois cent euros) de M. et Mme HOUCHMAND ;
- Valider l'intégration de la somme sur le budget éducatif de l'IME Autistes Léo Kanner,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_047-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

LA RUCHE RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE PROJET DE LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES NORMANDE CAA COMMUNICATION ALTERNATIVE ET AMÉLIORÉE

Vu les articles L.123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et L332-24,

Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Dans le cadre de la stratégie nationale de déploiement de la Communication alternative et augmentée, l'ARS de Normandie a sollicité l'ERHR en Juillet 2024 afin de travailler un projet avec les partenaires du territoire que sont les 2 centres de ressources Autisme, le RSVA et Normandie Pédiatrie. Ce groupe a produit un projet de déploiement d'une communauté de pratiques Communication alternative et augmentée. Ce projet a été transmis à l'ARS en décembre 2024., le CCAS souhaite créer un emploi non permanent de contrat de projet à temps complet pour exercer les fonctions de Chargé d'animation de la communauté de pratiques en Communication Alternative et Améliorée, L'ARS de Normandie a confirmé par mail et le courrier officiel est en attente l'attribution de la dotation pour mettre en œuvre ce projet. La dotation est inscrite au PRIAC validé en Janvier 2025. (88 799 euros)

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_055-DE



Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A de la filière administrative ou technique

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil d'administration de créer un emploi non permanent de contrat de projets à temps complet de la catégorie A, de la filière administrative ou technique, pour exercer les fonctions de chargé de projet de développement de projets et d'autoriser Monsieur le Président à recruter un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver la création d'un emploi non permanent de contrat de projets à temps complet de la catégorie A, de la filière administrative ou technique, pour exercer les fonctions de chargé de projet de développement de projets.

Autoriser Monsieur le Président à recruter un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

PARTICIPATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L.123-4.

Le CCAS d'Yvetot représenté par le Centre Saint Exupéry est adhérent à la Fédération des Centres Sociaux de Seine Maritime depuis sa création en 2019. Il a adhéré à l'association de préfiguration de cette nouvelle fédération en s'impliquant activement depuis 2014 par l'intermédiaire de son directeur du Centre.

Lors de la création de la Fédération en 2019, un membre du CA du CCAS a été désigné pour participer au collège des « gestionnaires », et le Directeur du Centre a été autorisé à entrer au collège des « techniciens ».

Une délibération du 15 novembre 2022 a reconduit cette représentation du CCAS au CA de la Fédération des Centres.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_060-DE



La prochaine Assemblée Générale des Centres Sociaux a lieu le 24 Avril prochain, et il est demandé au CCAS de se positionner de nouveau, en amont de l'AG, pour sa participation au Conseil d'Administration, tant sur le collège « Gestionnaires » que celui des « Techniciens ».

Pour le collège « Techniciens », Loïc Courant, Directeur du Développement Social, est toujours intéressé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Désigner un membre du CA du CCAS qui se présentera au collège des « Gestionnaires » et autoriser le Directeur du Développement Social à se présenter au collège « Techniciens » de la Fédération des Centres sociaux de Seine Maritime lors de l'Assemblée générale du 24 Avril 2025.

Le membre du CA du CCAS désigné lors de ce Conseil d'Administration est Monsieur Arnaud MOUILLARD.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

PROGRAMME SENIORS EN VACANCES 2025

Dans le cadre du programme « Séniors en vacances » destiné à rompre l'isolement des personnes âgées au moyen d'offre de séjours adaptée à leurs besoins, il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'A.N.C.V pour l'année 2025.

Ce partenariat existant depuis déjà quelques années permet d'obtenir une subvention pour le financement du séjour.

Pour cette année, l'aide consentie par l'A.N.C.V s'élève à la somme de 6.572 € qui correspond à une déduction de 212 € par personne sur les 657 €/TTC du prix du séjour en 8 jours/7 nuits. 31 personnes répondent cette année au critère d'éligibilité qui, rappelons le, est basé sur le revenu imposable de la personne. Cette donnée permet de mettre en lumière que ce séjour répond aux attentes de personnes aux revenus modestes.

Le séjour se déroulera du 24 au 31 Mai 2025 à la Baule en Loire atlantique, plus précisément aux Villa0ges Clubs du soleil, résidence située à 50 mètres de la plage. Les chambres sont dotées de télévision, wifi, douche et wc. Chaque repas sera servi en salle de restauration avec un buffet à volonté.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_056-DE

La résidence offre la possibilité à 5 participants de pouvoir bénéficier d'une chambre individuelle moyennant un prix facturé de 94 €.

Cette année encore, deux accompagnatrices sont prévues pour encadrer le groupe durant toute la période du séjour. Une d'entre elles, Infirmière retraitée, participe depuis déjà quelques années à ce programme. Le montant des frais liés à ces deux bénévoles est réparti sur le nombre total de participants et ajouté à la somme à payer.

Le transport aller et retour sera assuré par les Cars Hangard d'Yvetot.

Précisons que toutes les places ont été réservées sans aucune communication qui n'a pu être mise en place dans les temps, cela démontre que ce séjour est attendu et répond à un large public uniquement yvetotais.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- acter l'organisation du séjour « Séniors en Vacances » version 2025,
- prendre connaissance de la notification de décision d'octroi d'accès au Programme Séniors en Vacances 2025 et d'attribution d'un crédit d'aide par l'A.N.C.V.
- autoriser la Vice Présidente à signer tout document afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

RECOURS AU CONTRAT LA RUCHE CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Vu les articles L.123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et L332-24,
Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Dans le cadre du déploiement de la Ruche des possibles et du pôle Partenariats Innovations Handicaps, il paraît nécessaire de recourir au recrutement d'un professionnel dédié à la veille des appels à candidatures/projets, à la recherche de crédits supplémentaires à travers le mécénat ou les subventions (privées, Etat, Europe...), l'élaboration et l'écriture de réponses à appel à projet, animer la réflexion transversale sur le développement de projet, en soutien de l'équipe de direction du pôle et de la Ruche des possibles, le CCAS souhaite créer un emploi non permanent de contrat de projet à temps complet pour exercer les fonctions de chargé de projet de développement de projets,

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet.

DELIBERATION

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la relevant de la catégorie A de la filière administrative ou technique

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil d'administration de créer un emploi non permanent de contrat de projets à temps complet de la catégorie A, de la filière administrative ou technique, pour exercer les fonctions de chargé de projet de développement de projets et d'autoriser Monsieur le Président à recruter un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver la création d'un emploi non permanent de contrat de projets à temps complet de la catégorie A, de la filière administrative ou technique, pour exercer les fonctions de chargé de projet de développement de projets et

Autoriser Monsieur le Président à recruter un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT ATELIER DE JOUR, FOYER D'HÉBERGEMENT ET SAVS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L.123-4 ;

Vu l'information apportée au Comité Social d'Etablissement en sa séance du 25 mars 2025.

La réécriture du règlement de fonctionnement du Foyer d'Hébergement, de l'Atelier de Jour et du SAVS s'est déroulée en deux temps.

Comme pour les autres outils de la loi 2002-2, cette démarche s'est engagée selon deux axes recherchés :

- une participation active des personnes accompagnées
- un travail en transversalité entre les trois équipes (FH-AJ-SAVS)

Dans un premier temps, et sous le pilotage des deux cadres socio-éducatifs, un premier groupe de travail a réuni personnes accompagnées et professionnels pour travailler autour des droits et devoirs de la personne accompagnée et ce, de manière transversale (FH, AJ, SAVS). Le document

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_050-DE

a été rédigé à partir des phrases des personnes accompagnées. Ainsi, cette démarche permet de s'inscrire directement dans une démarche FALC (sans besoin de transposition ultérieur).

Cette première partie a permis de favoriser l'interconnaissance et la valorisation de l'expression des personnes accompagnées.

Dans un second temps, les équipes éducatives, sous la responsabilité des cadres, ont travaillé sur la réécriture en FALC des règles, organisations et fonctionnement de leurs services. De nouveau, afin de favoriser l'interconnaissance et les regards croisés, les professionnels des autres services ont participé à l'écriture de chacun des règlements de fonctionnement.

Les règlements de fonctionnement ont été validés en juillet 2024 par :

- les CVS FH, AJ et CCPA du SAVS
- la Réunion de la Qualité des Personnes Accompagnées
- le Comité Qualité

Le Comité FALC a validé les trois règlements de fonctionnement avec le logo FALC en décembre 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Valider les règlements de fonctionnement de l'Atelier de Jour, du Foyer d'Hébergement et du S.A.V.S présentés en annexes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

REPONSE APPEL A PROJET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (ARS)

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.136-1 ;

Vu l'information réalisée au Comité Social d'Établissement en sa séance du 25 mars 2025 ;

Vu l'information réalisée au Comité Social Territorial en sa séance du 27 mars 2025.

Considérant que l'ARS a lancé un appel à projet sur la qualité de vie au travail permettant de financer une action permettant d'améliorer les conditions de travail pour les personnes âgées (en annexe).

Considérant que le CCAS d'Yvetot organise chaque année une semaine de la qualité de vie au travail, le CCAS d'Yvetot souhaite s'inscrire dans cette démarche proposée par l'ARS pour obtenir le financement d'analyse de pratique professionnelle mensuelle pour le service de soins infirmiers à domicile.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver la réponse à l'appel à projet qualité de vie au travail lancé par l'ARS en annexe ;
- autoriser Madame BLONDEL, vice-présidente du CCAS, à le signer ainsi que les documents s'y rapportant

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 08 Avril 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER

Absents avec pouvoirs :

M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme Catherine DEROUARD, M. Jean-Michel RAS donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Marie-Claude HERANVAL donne pouvoir à M. Francis ALABERT

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise, Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins, coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative.

TRANSFORMATION DE POSTE

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu les articles L.311-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social d'Etablissement en séance du 25 mars 2025.

Afin de stagiairiser un agent d'entretien au sein de l'IME sur un poste permanent en équivalent temps plein, il vous est proposé de transformer le poste de coordinatrice de pôle entretien en agent d'entretien et service restauration.

Le poste concerné est le 3956.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 076-267600617-20250408-2025_04_08_057-DE

Approuver la transformation du poste de coordinatrice de pôle entretien (poste n°3956) en poste d'agent d'entretien et service restauration.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme Françoise BLONDEL